Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20251204-2025_60_1_2-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale Nicole Capon

Séance du 4 décembre 2025

60 Budget principal - décision modificative 2025-02

Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET

Etaient présents :
Le vice-président : M. Cédric LEMAIRE
Mmes FAZAL, LAMBRE, DUHIN, BOUM, MARCELY
MM. BROCHOT, DHOURY, ALIOTTI

Etaient absents excusés :
La présidente : Mme Sophie DHOURY-LEHNER (pouvoir à M. LEMAIRE)
Mme BOCQUET
MM. MESLIEN, DUVAL, KURU

Etaient absents :
Mme M'BAYE
MM. MARTIN, LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : **17**
Nombre de conseillers en exercice : **17**
Nombre de conseillers absents non représentés : 7
Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **10**

Date de la convocation : 28.11.2025

Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

Afin de pouvoir exécuter les écritures des dotations aux amortissements, il convient de proposer la modification du budget 2025 par l'adoption d'une décision modificative :

- De la section d'investissement d'un montant de 5 000 € par un virement du chapitre 27 (autres immobilisations financières) et du chapitre 21 (immobilisations corporelles) au chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section) ;

- De la section de fonctionnement d'un montant de 3 500 € également pour maintenir l'équilibre des chapitres, par un virement du chapitre 66 (charges financières) au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section).

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20251204-2025_60_1_2-DE

Recettes d'investissement						
Fonction	Nature	Antenne	Libellé	Total budgété	DM	Après DM
020	2805	4003	DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	1 073.00	243.00	1 316.00
020	281838	4003	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES	8 056.41	284.00	8 340.00
020	281848	4003	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	2 106.64	151.00	2 257.64
020	28188	4003	AUTRES	1 883.00	105.00	1 988.00
020	281828	4090	AUTRES MATERIEL DE TRANSPORT	27 483.00	71.00	27 554.00
424	28181	4820	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	0.00	21.00	21.00
424	281838	4820	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES	1 218.00	730.00	1 948.00
424	281848	4820	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	164.00	45.00	209.00
443	28181	4310	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	103.00	108.00	211.00
443	28188	4310	AUTRES	1 627.00	808.00	2 435.00
443	28181	4311	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	3 398.00	1748.00	5 146.00
443	28188	4311	AUTRES	1 020.00	287.00	1 307.00
443	28181	4312	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	4 657.62	265,00	4 922.62
4238	281838	4840	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES	0.00	134.00	134.00
Total chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					**+5 000.00**	
020	2745	4003	AVANCES REMBOURSABLES	1 500.00	-1 500.00	0.00
Total chapitre 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCERES					**-1 500.00**	

Dépenses d'investissement						
Fonction	Nature	Antenne	Libellé	Total budgété	DM	Après DM
443	2181	4312	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	29 212.35	3 500.00	32 712.35
Total chapitre 21 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES					**+3 500.00**	

Dépenses de fonctionnement						
Fonction	Nature	Antenne	Libellé	Total budgété	DM	Après DM
01	66112	4012	INTERETS- RATTACHEMENTS DES ICNE	10 000.00	-5 000.00	5 000.00
Total chapitre 66- CHARGES FINANCIERES					**-5 000.00**	
020	6811	4003	DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	15 607.05	783.00	16 390.05
020	6811	4090	DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	27 483.00	71.00	27 554.00
424	6811	4820	DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	2 609.00	796.00	3 405.00
443	6811	4310	DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	7 306.00	916.00	8 222.00
443	6811	4311	DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	4 577.72	2 035.00	6 612.72
443	6811	4312	DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	5 874.12	265.00	6 139.12
4238	6811	4840	DOT. AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	0.00	134.00	134.00
Total chapitre 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					**5 000.00**	

De plus, suite au solde d'une facture de la construction du CCAS, il convient de proposer la modification du budget 2025 par l'adoption d'une décision modificative d'un montant de 5 000 € par un virement du chapitre 23 (immobilisation en cours) vers le chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Dépenses d'investissement						
Fonction	Nature	Antenne	Libellé	Total budgété	DM	Après DM
020	2188	4003	AUTRES	15 215.90	-6 400.00	6 400.00
Total chapitre 21 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES					**-6 400.00**	
020	2313	4003	CONSTRUCTIONS	48 975.16	6 400.00	6 400.00
Total chapitre 23 – IMMIBILISATION EN COURS					**6 400.00**	

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 060-216001743-20251204-2025_60_1_2-DE

Le Conseil d'administration :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.123-21 et R.123-22,
Vu le budget primitif 2026,
Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : **10**	Pour : **10**	Contre : **0**	Abstention : **0**

Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter la décision modificative n° 2 du budget primitif 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : 24.12.2025

Creil, le 11.12.2025
Pour extrait certifié conforme,

Pour la présidente et par délégation,
Le vice-président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CREIL (OISE)

Cédric LEMAIRE

Publication électronique sur le site du CCAS le : 24.12.2025